



N° 0795 MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 08 mai 2023

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) communique :

La Zone économique spéciale « Alabouga » de la République du Tatarstan en Fédération de Russie met à la disposition du Gouvernement béninois vingt (20) bourses d'études pour la formation professionnelle au titre de l'année 2023-2024.

Le contenu de ladite bourse se présente comme suit :

- les billets d'avion (aller-retour pour le début et la fin de formation) ;
- une allocation mensuelle de cinq cent cinquante dollars (550) US.

La fin de la formation est sanctionnée par un certificat de formation professionnelle et de langue russe.

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

✓ **Au Bénin**

Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

S'engager solidairement avec les parents à supporter pendant toute la durée de la formation, un complément de bourse de cinquante mille (50 000) francs CFA par mois à envoyer directement au bénéficiaire de la bourse et transmettre la preuve au mail du secrétariat

(secretariat.dbau@gouv.bj) de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) après chaque opération.

✓ **En Russie**

- Se conformer strictement aux lois en vigueur dans le pays ;
- S'engager à souscrire à une assurance maladie dans le pays d'accueil ;
- Accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la Partie russe.

I- Conditions d'admission

- Être de nationalité béninoise ;
- Être âgé de 18 à 22 ans ;
- Être titulaire du baccalauréat de l'année 2022 ou 2021 ;
- Ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin.

II- Dossier de candidature

1. Une (01) fiche d'inscription en ligne à télécharger sur le site web www.bourses.enseignementsuperieur.bj ;
2. Une (01) copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite au baccalauréat ;
3. Une (01) copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
4. Une copie (01) légalisée du certificat de nationalité ;
5. Une copie (01) copie légalisée du passeport ;
6. Une (01) photo d'identité récente ;
7. L'original du test VIH ;
8. Un (01) certificat médical délivré par un Médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies infectieuses et/ou contagieuses et que le candidat est apte à suivre la formation qui lui sera dispensée ;

9. L'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010443115-DBSU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
10. L'ensemble du dossier de candidature doit être en deux (02) exemplaires : les pièces légalisées, la quittance des frais d'étude de dossier payable au Trésor public et le certificat médical sont placés dans une première chemise dossier. Une seconde chemise dossier doit contenir une copie simple de toutes les pièces de la première chemise dossier. Les deux chemises dossiers sont à mettre dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

La date limite de dépôt de dossier est fixée au lundi 22 mai 2023 à 17 heures 00 minute.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) via le mail ci-après : secretariat.dbau@gouv.bj.

NB : La liste des filières est jointe au présent communiqué.



Ansèque GOMEZ COAMI
Secrétaire Général du Ministère



BOURSE RUSSE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

AU TITRE DE 2023-2024

Liste des filières retenues

N°	FILIERES	DUREE DE LA FORMATION	QUOTAS
01	Opérateur de grue à tour	4 ans	02
02	Génie de soudage	4 ans	03
03	Opérateur d'équipement lourd	4 ans	03
04	Opérateur de production	2 ans	03
05	Industrie de la restauration	2 ans	04
06	Travaux de carrelage	2 ans	03
07	Service et hospitalité	2 ans	01
08	Travaux de montage	2 ans	01
Total général			20